

LE GROUPE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION SUR MESURE (GAMM)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

DOSSIER No : GAMM 2019-12-19

DATE : Le 17 février 2020

MONTCLAIR RÉSIDENTIEL INC.

Entrepreneur

-et-

IRENE TOFFOLO ET ANTONIO NANCI

Bénéficiaires

-et-

GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR)

Administrateur

CERTIFICAT DE DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE D'ARBITRAGE

Je soussigné, Claude Dupuis, arbitre dûment mandaté par Le Groupe d'Arbitrage et de Médiation sur Mesure (GAMM) pour dresser le présent Certificat de désistement, certifie par la présente que le 24 janvier 2020 j'ai reçu la déclaration écrite de l'Entrepreneur à l'effet qu'il se désiste de sa demande d'arbitrage.

Conformément à l'article 123 du *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs*, les frais du présent arbitrage seront partagés à parts égales entre l'Administrateur et l'Entrepreneur.

Boucherville, ce 17 février 2020



Claude Dupuis, arbitre